

Département OISE
Arrondissement SENLIS
Commune LA CHAPELLE EN SERVAL

N° 45/2023 T

Arrêté d'occupation temporaire du Domaine Public Communal par « Le bus de l'Emploi » du Conseil Départemental de l'Oise, le jeudi 6 juillet 2023 – Parking de l'Hôtel de Ville.

Nous, Maire de la commune de La Chapelle-en-Serval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Conseil départemental de l'Oise – Direction de l'action sociale territoriale et de l'insertion (1 rue Cambry – CS 80941 -60024 Beauvais Cédex) sollicitant le stationnement du bus de l'emploi le jeudi 6 juillet 2023 afin d'assurer une permanence de 14h à 16h15 ;

Considérant que, pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement, la circulation des piétons et permettre le stationnement à proximité des usagers ;

A R R E T O N S

Article 1^{er} : Le véhicule dénommé « le bus de l'emploi » est autorisé à stationner dans le parking de l'Hôtel de Ville, situé au 1200 rue de Paris. Pour cela, une partie du parking lui sera réservée le jeudi 6 juillet 2023 de 13h30 à 16h30.

Article 2 : conditions d'occupation du domaine public :

Le véhicule devra se stationner au plus près du logement de fonction afin de permettre l'accès et la circulation des usagers du parc en toute sécurité.

Les participants sont tenus de maintenir en permanence l'hygiène et la sécurité des lieux.

L'autorisation est accordée à titre précaire ; elle est révocable à tout moment, pour un motif d'intérêt général.

Article 3 : Délimitation du périmètre :

L'affichage sur place sera réalisé dès le jeudi 29 juin 2023. Le jeudi 6 juillet : des barrières de sécurité seront mises en place, pour interdire le stationnement de 13h30 à 16h30.

Elles devront être enlevées au moment du départ afin de permettre à nouveau le stationnement de tous.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Orry-la-Ville
- les Elus en charge de ce dossier
- Le service de la Police Municipale
- Les Services Techniques Communaux
- Conseil Départemental de l'Oise
- L'affichage.

Fait à La Chapelle-en-Serval, le 22 juin 2023



Daniel DRAY, Maire,